



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DES POSTES ET DES
TELECOMMUNICATIONS

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

PAYS : MADAGASCAR

NOM DU PROJET : PROJET DE CONNECTIVITÉ NUMÉRIQUE ET ENERGÉTIQUE POUR L'INCLUSION À
MADAGASCAR

N° de crédit : IDA-72860

L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : Assistance technique pour l'Autorité de Régulation des
Technologies de Communication à Madagascar sur
l'implémentation de la régulation dans le secteur des
Télécommunications

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : MG-MEH - PAGOSE-397188-CS-QCBS

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet de Connectivité Numérique et Energétique pour l'Inclusion à Madagascar (Projet DECIM), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat de services de Consultants.

2. Les services de consultants (« les services ») portent principalement à une Assistance technique pour l'Autorité de Régulation des Technologies de Communication à Madagascar sur l'implémentation de la régulation dans le secteur des Télécommunications.

L'objectif général de la mission est de renforcer la capacité technique et opérationnelle de l'ARTEC à mettre en œuvre des pratiques réglementaires solides, en mettant l'accent sur la concurrence, en garantissant un accès non discriminatoire à l'infrastructure de réseau et aux services d'interconnexion, une meilleure réglementation des tarifs et des conditions de gros, et en améliorant ses capacités d'analyse du marché. Les services fournis dans le cadre de cette mission comprennent l'étude et l'analyse du marché, les services techniques et consultatifs, ainsi que la formation et la sensibilisation des parties prenantes du Gouvernement, et l'identification de remèdes basés sur des mesures réalisables par l'Autorité de Régulation.

3. Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission **peuvent être transmis au Candidat intéressé sur simple demande par mail à l'adresse citée ci-dessous.**

4. L'Unité de Coordination du projet DECIM invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services.

Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.

Pour être éligibles au processus de sélection et pour être admis dans la liste restreinte de consultants, les candidats doivent justifier de l'expérience suivante :

- a. Au moins 10 ans d'expérience conjointe dans l'analyse des marchés des télécommunications dans les domaines pertinents pour cette mission ;
- b. Au moins trois références de projets dans la fourniture de services de conseil en matière de réglementation dans le secteur des télécommunications dans les pays en développement, de préférence en Afrique ;
- c. Les candidats doivent être libres de tout conflit d'intérêts avec les opérateurs malgaches.

Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection de Consultants Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
8. De plus amples informations peuvent être obtenues à partir de l'adresse mail ci-dessous.
9. La lettre d'intérêt avec tous les documents attestant les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter les services doit être envoyée exclusivement par voie électronique (en version PDF et signée avec tampon), avec la mention « *Assistance technique pour l'Autorité de Régulation des Technologies de Communication à Madagascar* », au plus tard **le lundi 19 février 2024** à l'adresse mail : **rpmdecim@jenergje.com**

Le Coordonnateur du projet DECIM



RANDRIAMAHAZOMANANA Jacques